

Acte affiché le  
Acte retiré le

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**LIBERTE EGALITE FRATERNITE**

**DECISION DU MAIRE**

**N° ADM 2021-94**

Département AUBE
Canton NOGENT-SUR-SEINE
Commune NOGENT-SUR-SEINE

**RECOURS A L'EMPRUNT**

**Budget principal de la commune de Nogent-sur-Seine**

**Le Maire de Nogent-sur-Seine,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2337-3 portant sur la possibilité pour les collectivités de recourir à l'emprunt ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 autorisant le conseil municipal à déléguer au Maire certaines de ses attributions pour la durée de son mandat ;

**Vu** la délibération du 23 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée du mandat, la possibilité de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 10 avril 2021 approuvant le budget principal et les budgets annexes pour l'exercice 2021 ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 7 juillet 2021 adoptant les décisions modificatives du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2021 ;

**Vu** le besoin de recourir à un emprunt pour l'acquisition du Domaine des Gravier, le règlement des frais d'acte et des travaux de mise en conformité ;

**Vu** le projet de contrat établi par le Crédit Agricole Champagne Bourgogne ;

**Considérant** que dans le cadre du financement des investissements inscrits au budget, il convient de recourir à un emprunt à hauteur de 807 050 €,

**Considérant** les consultations menées auprès de divers établissements bancaires,

**Considérant** qu'après étude des propositions de financement présentées à la Ville, l'offre de prêt du Crédit Agricole Champagne Bourgogne s'avère la plus intéressante ;

## DECIDE

### Article 1 :

De souscrire un contrat de prêt auprès de l'établissement bancaire Crédit Agricole Champagne Bourgogne.

### Article 2 :

Les principales caractéristiques du contrat de prêt sont les suivantes :

- Montant : 807 050€
- Durée totale : 15 ans
- Taux d'intérêt : 0.58%
- Base de calcul : 30/360
- Périodicité : trimestrielle
- Amortissement : constant
- Frais de dossier : 0.10% du montant sollicité

### Article 3 :


La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en Préfecture.


### Article 4 :

Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-préfet chargé de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine.

Fait à Nogent-sur-Seine, le **21 OCT. 2021**

Le Maire,

  
Marie BOMBERGER-RIVOT

 MAIRIE DE NOGENT-SUR-SEINE  
10400

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte (article L. 2131-1 du Code général des Collectivités Territoriales).
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification (articles L. 2131-8 et L. 2131.9 du Code général des Collectivités Territoriales), soit de sa publication et de sa notification.

Acte transmis en Préfecture le **21 OCT. 2021**

  
Marie BOMBERGER-RIVOT

 MAIRIE DE NOGENT-SUR-SEINE  
10400